

Recensement agricole 2020

Une agriculture régionale relativement préservée malgré la poursuite de la baisse démographique

En 2020, le Grand Est reste la 3^{ème} région en surface agricole utile, avec 3 017 200 hectares. Elle compte 41 000 exploitations avec un maintien de la baisse déjà perçue entre 2000 et 2010 (- 17 %) et toujours en deçà du niveau national. En parallèle, la SAU moyenne a augmenté de 20 % pour atteindre 74 hectares par exploitation en 2020. La taille économique des exploitations augmente également, les grandes exploitations étant les seules à voir leur effectif s'accroître. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour celles spécialisées dans l'élevage (- 33 %) ou mixant culture et élevage (- 35 %). Les actifs permanents assurent toujours l'essentiel du travail agricole.

Une emprise agricole préservée dans la région

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations dans le Grand Est se maintient au même niveau qu'entre 2000 et 2010 : - 17 % sur chacune des deux dernières décennies. Cette baisse reste plus faible qu'au niveau de la France métropolitaine : - 26 % entre 2000 et 2010 puis - 21 % entre 2010 et 2020.

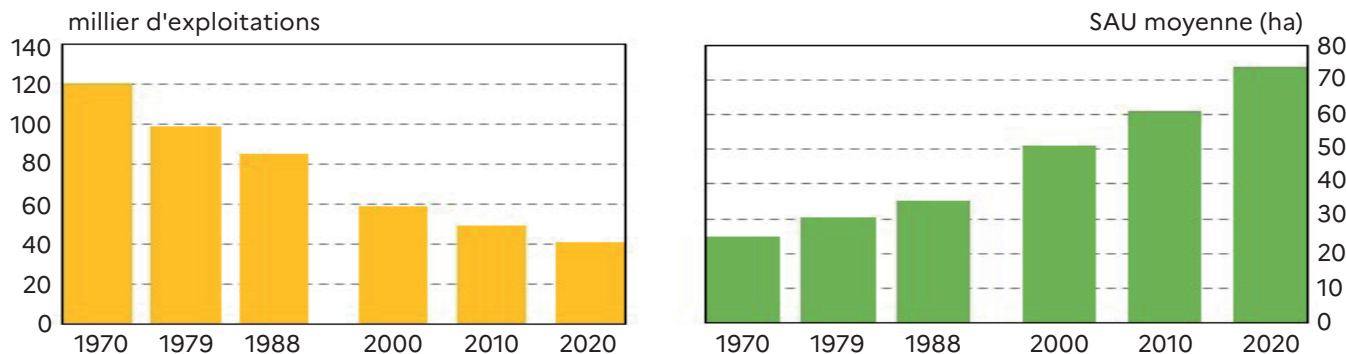
Avec 41 000 exploitations en 2020, le Grand Est est la région qui a perdu le moins d'exploitations en 50 ans : - 66 % contre - 75 % au niveau national. La surface agricole utilisée (SAU) s'élève à 3 017 200 hectares en 2020 et y reste relativement stable (+ 0,2 %), tandis qu'elle a baissé de plus de 200 000 hectares au niveau national (- 0,9 %).

Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent : en 2020, une exploitation dispose en moyenne de 74 hectares, soit 13 hectares de plus qu'en 2010 et 23 de plus qu'en 2000 (Graphique 1). Hors surfaces viticoles, la SAU moyenne s'élève à 117 hectares (4^{ème} rang national).

Graphique 1

En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 50 hectares

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Région Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



En 2020, sept exploitations sur dix sont spécialisées en production végétale (dont une sur deux en viticulture). Les céréales, oléagineux et protéagineux occupent 56,0 % de la SAU, les prairies (incluant la luzerne), 30,7 %, et les cultures permanentes, 1,8 %.

Le cheptel de la région a diminué de 6 % depuis 2010 mais le nombre moyen d'UGB est passé de 88 à 126 par exploitation ayant des animaux.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations déclarées en agriculture biologique (certifiées ou en conversion) a été multiplié par trois. À l'inverse, le nombre d'exploitations sous autres

signes de qualité et d'origine a baissé (- 6 %), tout comme le nombre d'exploitations commercialisant en circuit court (- 13 %), mais leur part augmenté respectivement de 4,5 points et 0,9 point (Tableau 1).

Le nombre d'exploitations sous statut individuel est en recul de 31 % au profit des formes sociétaires.

Tableau 1
Le recensement agricole en quelques chiffres dans le Grand Est

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Nombre d'exploitations	49 300	41 000	- 17 %
dont à spécialisation végétale (%)	63,3 %	70,9 %	+ 7,6 points
à spécialisation animale (%)	23,3 %	18,8 %	- 4,5 points
mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)	13,2 %	10,2 %	- 3,0 points
Part des exploitations sous statut individuel (%)	64,9 %	53,9 %	- 11,0 points
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	2,1 %	8,3 %	+ 6,2 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	36,3 %	40,8 %	+ 4,5 points
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	18,5 %	19,4 %	+ 0,9 point
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	61 500	51 800	- 16 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	18,9 %	25,2 %	+ 6,3 points
femmes (%)	28,1 %	28,2 %	+ 0,1 point
Travail agricole ⁴ (ETP)	73 300	63 900	- 13 %
SAU totale (millier d'ha)	3 012,0	3 017,2	+ 0,2 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)	57,6 %	56,0 %	- 1,6 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	30,6 %	30,7 %	+ 0,1 point
cultures permanentes (%)	1,7 %	1,8 %	+ 0,1 point
SAU moyenne ⁵ (ha)	61	74	+ 20 %
Cheptel (millier d'UGB)	1 819,9	1 717,2	- 6 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG (spécialité traditionnelle garantie).

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

5. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Région Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020, arrondis à la centaine)

Près de la moitié de la SAU est valorisée par les grandes exploitations

Avec l'agrandissement régulier des structures, les grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS, cf. définitions) valorisent désormais 47 % du territoire agricole, contre 44 % en 2010, et représentent près d'une exploitation sur quatre, toutes productions confondues. Beaucoup moins nombreuses dans les exploitations spécialisées en ovins/caprins et bovins viande, elles représentent plus de la moitié des exploitations spécialisées en porcins, bovins mixtes et bovins lait. À l'opposé, les micro exploitations (moins de 25 000 euros de PBS) rassemblent également une exploitation sur quatre mais n'exploitent que 3 % de la SAU. Les micro exploitations restent majori-

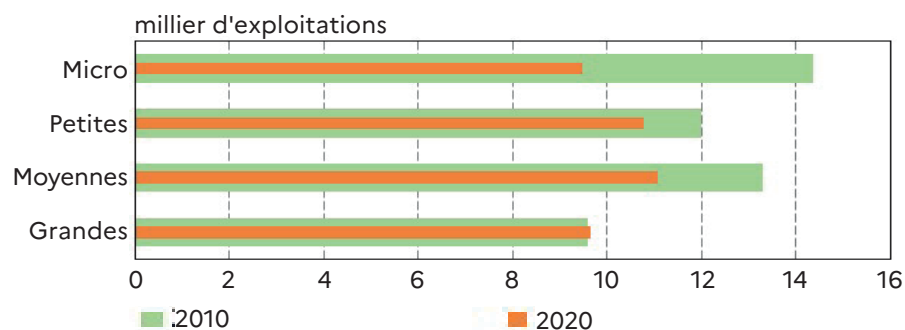
taires en spécialisations combinaisons de granivores et ovins/caprins, mais se raréfient dans ces orientations écono-

miques ainsi que dans la spécialisation fruits.

Graphique 2

Le nombre de grandes exploitations augmente

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 avec les coefficients de PBS 2017.

Champ : Région Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

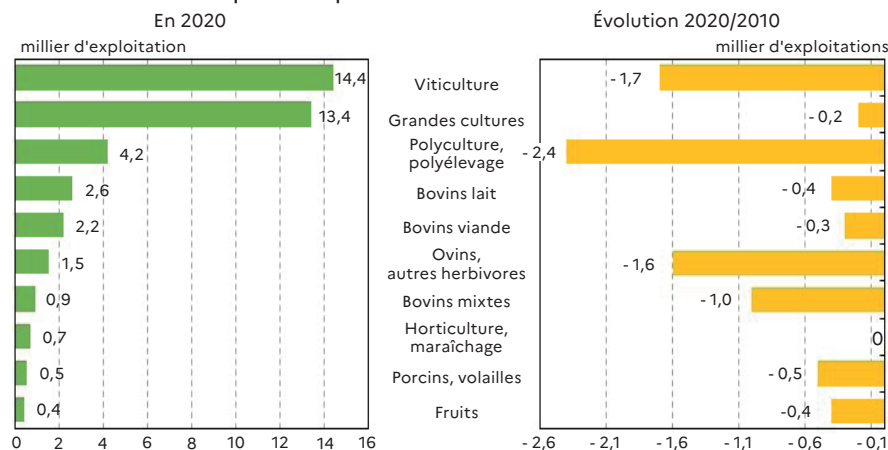
Une spécialisation agricole du territoire plutôt stable

Même si la répartition des exploitations par orientation économique reste relativement stable, la baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialisations animales (- 33 %), et notamment les ovins, caprins et autres herbivores et bovins mixtes. Les fermes mixant culture et élevage sont elles aussi de moins en moins nombreuses (- 35 %), alors que celles à spécialisation végétale résistent mieux (- 7 %). L'agrandissement des exploitations n'épargne aucune orientation économique, les surfaces agricoles moyennes augmentant dans toutes les spécialisations et plus particulièrement dans les filières de bovins mixtes, combinaisons de granivores, et bovins lait.

Graphique 3

Trois exploitations sur dix spécialisées en grandes cultures

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Région Grand Est, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020, arrondis à la centaine)

Le Grand Est en haut du palmarès en productions végétales

Le Grand Est se maintient à la 3^{ème} place des régions en termes de SAU. Il se positionne en tête pour les surfaces de céréales, colza grain et navette, luzerne pour déshydratation (avec 73 % des surfaces françaises), chanvre (53 %), houblon (83 %), pois et lentille (Tableau 2). Avec une surface moyenne viticole de 3 hectares, le Grand Est se caractérise au niveau national non pas par sa surface totale mais par son nombre de viticulteurs au 2^{ème} rang derrière l'Occitanie et par sa valeur de production au 1^{er} rang.

En productions animales, le Grand Est est passé de la 5^{ème} à la 2^{ème} place pour le nombre de ruches destinées à fabriquer du miel, et de la 7^{ème} à la 5^{ème} place en effectif de poules pondeuses d'œufs de consommation. Il reste à la 5^{ème} place en effectifs de brebis viande et vaches laitières.

Tableau 2

Cultures emblématiques du Grand Est (Top 3 des régions, en surfaces) en 2020

Culture	Surface Grand Est (ha)	Grand Est/France métropolitaine (%)	Rang Grand Est
Céréales (y.c. semences)	1 345 900	15 %	1
dont orge (printemps + hiver)	452 700	23 %	1
avoine de printemps	11 100	20 %	1
blé tendre (printemps + hiver)	648 300	15 %	2
maïs grain et maïs semence (hors maïs doux)	197 500	11 %	2
Colza grain et navette	228 400	21 %	1
Protéagineux et légumes secs pour leur graine (y.c. semences)	55 300	14 %	3
dont pois (printemps + hiver)	40 600	20 %	1
lentille	6 500	18 %	1
Luzerne déshydratée	51 200	73 %	1
Prairies artificielles (hors luzerne)	13 100	15 %	2
Betterave à sucre (semences non comprises)	99 900	24 %	2
Pommes de terre (conservation + féculerie)	20 800	11 %	2
Plantes à fibres	9 500	1 %	3
dont chanvre	8 200	53 %	1
Houblon	500	83 %	1
Tabac	600	34 %	2
Prunier (hors prunier d'Ente pour la transformation)	2 000	34 %	2
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales cultivées en plein air ou sous abri bas	7 900	13 %	3

Champ : Région Grand Est et France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020, arrondis à la centaine)

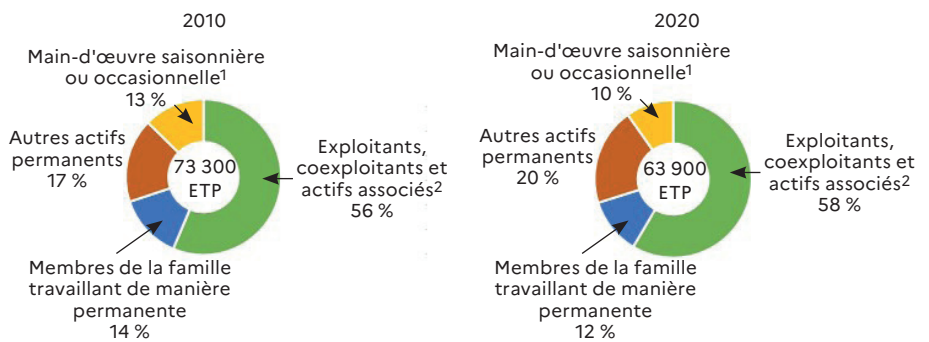
Effet conjoncturel ou recours plus soutenu à une main-d'œuvre permanente ?

En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent à 79 600 personnes, comprenant les exploitants et coexploitants et la main-d'œuvre familiale et non familiale permanente. Les exploitations agricoles utilisent ainsi 63 900 ETP, soit 9 400 de moins qu'en 2010 (- 13 % contre - 11 % au niveau France métropolitaine) mais quasiment autant par exploitation et par hectare. Le travail des actifs dirigeants et des actifs permanents familiaux s'ajuste sur dix ans pour préserver un taux total de 70 %. A l'inverse, la part du recours à la main-d'œuvre saisonnière diminue entre 2010 et 2020 au bénéfice d'une main-d'œuvre non familiale permanente plus représentée.

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.
Champ : Région Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.